



FLASH ACTU N° 51

28 NOVEMBRE 2012

Grille indemnitaire des personnels de catégorie B et C : la CFDT obtient gain de cause.

FOCUS

Enfin !

Après de nombreux attermoissements et un accouchement douloureux, l'administration a accepté de prendre ses responsabilités.

La grille négociée depuis plusieurs années et diffusée par la CFDT (flash actu n° 42 – disponible sur simple demande à primes@spac-cfdt.org) va être mise en place.

Nous avons perdu un mois supplémentaire depuis le CT DGAC, mais nous y sommes parvenus : les personnels disposent aujourd'hui d'une grille indemnitaire claire qui gomme les inégalités existantes.

La grille indemnitaire "Administratifs" va enfin voir le jour.

Les montants négociés et publiés par la CFDT (flash actu n° 42) sont validés par l'administration.

Les primes seront versées au cours du second semestre 2013, avec effet rétroactif au 1er janvier 2013.

Comment calculer votre prime ?

A partir des grilles diffusées par la CFDT, repérez à quel niveau se situe votre fonction. A partir de votre échelon, retrouvez sur la grille indemnitaire le montant que vous allez toucher. C'est clair et net, une lecture quasi directe.

La question de l'arriéré :

Depuis le 1er juillet 2009, les assistants et adjoints devraient percevoir ce qui est prévu par les grilles aujourd'hui (enfin !) validées.

Nous avons donc demandé que le manque à gagner soit versé. Conscients de la difficulté de traiter individuellement ce dossier des arriérés, nous avons accepté le versement d'une prime "one shot".

Celle-ci s'élèvera à **400 euros pour les adjoints et 630 euros pour les assistants**, et sera versée en avril, au plus tard en mai 2013.

Les agents "au plafond":

Une trentaine d'agents sont actuellement trop près du plafond pour que leur soit versé le montant prévu par la grille indemnitaire. Il feront l'objet d'un suivi individualisé du manque à gagner. La CFDT a demandé et obtenu que l'administration travaille à faire augmenter les plafonds existants au plus vite. Affaire à suivre.

Et demain ?

Il faut maintenant faire vivre cette grille. Note de gestion, réévaluation des missions, ces grilles devront faire l'objet d'une négociation régulière entre administration et organisations syndicales. C'est ce que la CFDT exigera dès demain, 29 novembre, lors de la première réunion préprotocolaire Administratifs.